

HARAS D'ELLE

Moon Sur Elle 50680
Tel/Fax 02.33.56.66.65
Mail : ecuriedelle@orange.fr

CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE, 2022

Entre: Le vendeur représenté par Le Haras d'Elle, dont le siège social est au Lieu dit "Villeneuve"- 50680 Moon sur Elle, propriétaire de l'étalon désigné ci-dessous, ou dûment mandatée à cet effet, **d'une**

Et d'autre part: L'Acheteur:

Adresse:

Téléphone:

Email:

agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Le soussigné de seconde part réserve et achète **UNE SAILLIE** de l'étalon : **IVOIRE D'ELLE**

Pour la jument :

N° SIRE:

Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de

IAF/ IAR:IAC: Frais techniques : 385 € ttc

Saillie: **660 € ttc** poulain vivant 48h

Centre de mise en place (*) :

Facturation du transport de la semence

Compris dans les Frais Techniques

MEP gratuite au Haras d'Elle pour les étalons du Haras

Article 3 CONDITIONS DE PENSION

Jument non suivée / jr: 12,00 € HT Jument suivée / jr: 15,00 € HT

Article 4 – CONDITIONS PARTICULIERES

Les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.

Article 5 – ACCEPTATION

L'acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait en deux originaux à Moon sur Elle, le.

Pour le Haras d'Elle,
Bertrand Pignolet

Pour l'acheteur,
(signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")